

8:Yf  
3430

IPPE SOUFFLET

# URBAIN GRANDIER

LE CURÉ, LES NONNES  
ET LA RAISON DU DIABLE



THÉÂTRE POPULAIRE DE CHÂTELLERAULT

822

PHILIPPE SOUFFLET

# URBAIN GRANDIER

13-14

LE CURÉ, LES NONNES  
ET LA RAISON DU DIABLE



TPC

THÉÂTRE  
POPULAIRE DE  
CHÂTELLERAULT

EDITIONS *Projet*

27, rue de Slovénie  
86000 POITIERS

80yf  
3430

01-17-11-1986-31899

URBAIN  
GRANDIER

LE CURÉ, LES BONNES  
ET LA RAISON DU DIABLE



Tous droits de reproduction et de traduction  
réservés pour tous pays © PROJET ÉDITIONS - Poitiers 1986

ISBN 2-905 282-13-4



66-11-1935-31339

2. Character

1. Name of the person or organization  
2. Address  
3. City  
4. State  
5. Zip

## PERSONNAGES

### LES PARTISANS DE GRANDIER

Urbain GRANDIER, *prêtre, curé de l'église Saint-Pierre-du-Marché de Loudun et chanoine prébendé de l'église Ste-Croix dudit lieu, homme de confiance du gouverneur de la ville, Jean d'Armagnac;*

Jeanne d'ESTIÈVRE, *sa mère;*

Françoise GRANDIER, *sa sœur;*

Guillaume de CERISAY, *bailli de Loudun;*

Madeleine de BROU, *sa cousine;*

M. de SOURDIS, *archevêque de Bordeaux, ministre du roi chargé de la marine, parent d'une ursuline de Loudun;*

MARESCOT, *aumônier de la Reine de France;*

UN MÉDECIN;

Père GRILLAU, *moine cordelier de Loudun;*

Guillaume AUBIN, *pourtant frère d'un gendre de Mesmin de Silly;*

Beaucoup de Loudunais.

### LES ENNEMIS DE GRANDIER

#### 1° — Le complot local

MESMIN DE SILLY, *notable, ami personnel du cardinal de Richelieu;*  
René HERVÉ, *lieutenant-criminel, gendre de Mesmin de Silly, cousin d'une ursuline;*

MANNOURY, *chirurgien, neveu de Mesmin de Silly, cousin de Louis Trincant, beau-frère d'une ursuline;*

ADAM, *apothicaire, cousin germain de Mannoury, cousin de Louis Trincant;*

Louis TRINCANT, *ex-procureur du roi, ex-ami de Grandier;*

Jean MIGNON, *son neveu, prêtre, chanoine de l'église Sainte-Croix, nouveau confesseur des ursulines de Loudun;*

Philippe TRINCANT, *fille de Louis Trincant, épouse (forcée) de Louis Moussaut;*

Louis MOUSSAUT, *nouveau procureur du roi, nouvel époux de Philippe Trincant, parent de Moussaut du Fresne (propriétaire du couvent des ursulines) et du prieur Moussaut (ancien confesseur du couvent des Ursulines);*

M. de LA ROCHEPOSAY, *évêque du diocèse de Poitiers, parent de M. de Laubardemont, ennemi politique de l'archevêque de Bordeaux;*

Pierre BARRÉ, *prêtre exorciste, curé de l'église Saint-Jacques de Chinon;*

Des moines, carmes et capucins;

Marthe LEPelletier, *amie et confidente de Philippe Trincant;*

D'autres Loudunais.

## 2° — Le couvent des ursulines de Loudun

SŒUR JEANNE DES ANGES, *supérieure du couvent, baronne de Cozes, apparentée aux maisons de Chilles et de Nogeret, parente de M. de Laubardemont;*

SŒUR CLAIRE DE SAINT JEAN, *née de Sazilly, parente du cardinal de Richelieu;*

SŒUR AGNÈS DE SAINT JEAN, *née de la Motte-Barracée;*

SŒUR SÉRAPHINE, *cousine du lieutenant-criminel Hervé;*

SŒUR LOUISE, *fille du sieur de Nogeret;*

SŒUR THÉRÈSE, *roturière;*

D'autres religieuses;

Des pensionnaires du couvent.

## 3° — Le pouvoir central

LOUIS XIII, *dit le Juste, roi de France;*

Cardinal de RICHELIEU, *principal ministre du roi, parent de sœur Claire, ursuline;*

Père Joseph, *éminence grise du Cardinal, moine capucin, grand protecteur du couvent des capucins de Loudun;*

Henri de CONDÉ, *prince de sang royal;*

Jean de MARTIN, *baron de LAUBARDEMONT, conseiller du roi en ses conseils d'État et privé, commissaire royal chargé de missions extraordinaires à Loudun, parent de l'évêque de Poitiers, parent de sœur Jeanne des Anges, beau-frère des dames de Dampierre, ursulines;*

Pères LACTANCE et TRANQUILLE, *moines exorcistes, gracieusement confiés à Laubardemont par le père Joseph, pour l'assister dans sa mission loudunaise.*

## PERSONNAGES QUI, N'EN PENSANT PAS MOINS, N'ÉPROUVENT PAS LE BESOIN D'EXPRIMER LEUR AVIS SUR LES ÉVÉNEMENTS ET QUESTIONS ÉVOQUÉS DANS CE TEXTE

Suzon, *servante de Louis Trincant;*

Des archers et des gardes;

Des enfants — beaucoup de Loudunais;

Loudun, *ville du Poitou, place-forte pour les protestants depuis l'Édit de Nantes. Bien que minoritaires, les catholiques tiennent le gouvernement de la cité.*

Spectacle créé en mai-juin 1986 à  
CHATELLERAULT et LOUDUN par le  
THÉÂTRE POPULAIRE DE CHATELLERAULT.  
Mise en scène : Jean-Pierre Duffourc-Bazin  
et Michel Geslin.

## SCÈNE 1

*LE CONSEIL DU ROI, NOVEMBRE 1631*

LOUIS XIII. — Les rois sont bien malheureux ! Nos sujets se déchirent et déchirent le royaume. Du plus grand au plus gueux, ce n'est partout qu'hérésie, complot, révolte ! Marie, notre mère, s'est réfugiée auprès des Espagnols ; notre frère a fui chez le duc de Lorraine : c'est notre sang qui conspire avec nos ennemis !

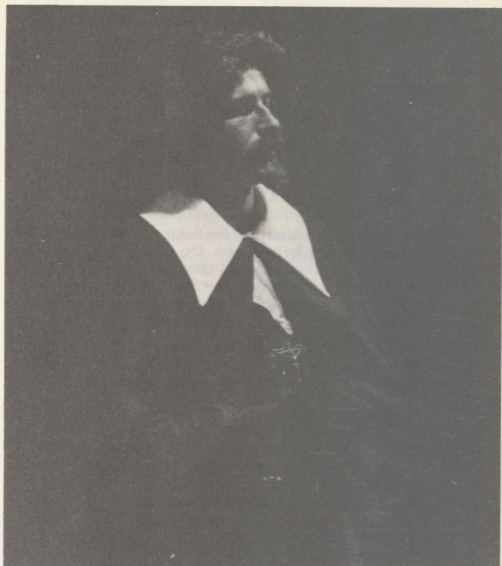
RICHELIEU. — Votre Conseil, Sire, prend part à vos chagrins. Mais le devoir d'un roi ne veut-il pas qu'il s'élève au-dessus de son particulier pour ne songer qu'à sa gloire ?

LOUIS XIII. — Louis, roi très chrétien, sert Dieu avant sa propre gloire !

RICHELIEU. — Sire, chacun peut voir aujourd'hui que la chrétienté est travaillée par deux monstres puissants. D'un côté, le monstre protestant qui sans relâche combat la religion au-dehors comme au-dedans du royaume. De l'autre, le monstre autrichien allié de l'Espagne qui opprime la liberté, renverse les fondements de l'équité politique, et avec eux ceux de la piété. Pour triompher, Sire, l'un et l'autre usent de moyens contraires à la profession chrétienne : ambition, usurpation, déguisement. Ils savent l'art de semer la division entre les Grands, la calomnie parmi les gens de bien qui ne suivent pas leur parti et la révolte parmi les peuples. Mais pour maintenir l'Église et le repos commun contre les plus grands assauts de ces deux monstres, Dieu se sert de la France qui seule soutient ce travail avec tant de peine. Là est la gloire de votre Majesté !

LOUIS XIII. — Vos paroles, M. le Principal Ministre de notre Conseil d'État, sont un grand réconfort. Le royaume pourtant ne comprend pas notre alliance hérétique avec le roi de Suède.





LE CARDINAL DE RICHELIEU (Frédérique Dery-Viaud).

PÈRE JOSEPH. — Ces petites alliances, Sire, sont comme des venins dont le peu sert de contre-poison, et le trop tue. Le Goth mènera ses armées contre l'empereur d'Autriche, pour votre bénéfice.

LOUIS XIII. — Déjà on crie au sacrilège ! Et l'on murmure monsieur le Cardinal, que vous êtes une créature du Diable !

RICHELIEU. — Calomnies ! Ce sont là maximes de dévôts fanatiques et de traîtres ! Mais c'est ma gloire d'être en butte à tout le monde pour la gloire du roi. Quant au royaume, il n'a qu'à payer et obéir.

LOUIS XIII. — M. le Cardinal, nous vous aimons comme un cousin. Et pour vous marquer notre tendresse, à ce jour nous érigeons votre terre de Richelieu en duché-pairie. Vous serez désormais duc de Richelieu !

RICHELIEU. — Sur cette terre, j'élèverai une ville. A chaque heure du jour, ses murs résonneront de chants de grâce et de louanges à votre Majesté. Les bons catholiques, innombrables, désertent Loudun l'hérétique pour peupler Richelieu les fidèles. Et sa magnificence jettera sur la cité rivale une ombre à jamais fatale !

PÈRE JOSEPH. — Ces bons catholiques de Loudun, Sire, en sont réduits au désespoir, et les capucins de cette ville m'adjurent d'éclairer votre Majesté sur la douleur de ces excellents Loudunais. Pas un jour qu'on ne menace d'en venir aux armes. Ce serait grand carnage de catholiques, Sire, les protestants restant les plus nombreux ! Malgré la chute de La Rochelle, nul doute qu'ils ne caressent encore la chimère de quelque république huguenote. Pour l'heure, ils redoublent d'insolence, ouvrant boutique les dimanches et jours de saintes fêtes, raillant la messe et tous les sacrements. Il faut, Sire, que cesse la persécution de vos loyaux sujets de Loudun !

RICHELIEU. — Voilà trop longtemps que, fort des dix-huit tours de leur citadelle, les protestants de Loudun bafouent l'autorité royale !

LOUIS XIII. — Pourquoi Jean d'Armagnac, notre premier valet ne nous a-t-il rien dit ? N'est-il pas gouverneur de Loudun ?

PÈRE JOSEPH. — Le service de votre Majesté le tient éloigné trop souvent de sa ville, il n'en sait pas tous les complots !

RICHELIEU. — Jean d'Armagnac est grand seigneur, Sire, s'il est de votre suite. Les Grands sont fort jaloux de leurs prérogatives.

PÈRE JOSEPH. — On dit que les protestants le soutiennent !

RICHELIEU. — Le temps est venu d'appliquer vos édits. Sire, rasez la forteresse ! Voici votre conseiller, Jean de Martin, baron de Laubardemont. La ferveur de son zèle a su faire des

miracles ! De la forteresse de Royan, il ne reste pas une seule pierre. C'est son œuvre, Sire !

PÈRE JOSEPH. — Jadis, Monsieur de Laubardemont s'illustra en Béarn dans le procès de cent vingt sorcières. L'air de la province est encore chargé de l'odeur des bûchers !

RICHELIEU. — Au seul bruit de son nom, les ennemis de votre Majesté sont saisis de terreur. Il réussira à Loudun comme à Royan !

LOUIS XIII. — Monsieur de Laubardemont, nous vous aimons pour votre dévouement. Une fois encore, vous serez notre commissaire royal. Partez à Loudun fort de notre confiance, et procédez au rasement de la citadelle !

## SCÈNE 2

A LOUDUN, LE 15 NOVEMBRE 1631

*(La population de Loudun, partisans ou ennemis d'Urbain Grandier, accueille Laubardemont.)*

LAUBARDEMONT. — Quel bonheur ! Votre accueil, messieurs, a su toucher mon cœur. Loudun ! Des liens puissants m'attachent à votre ville. L'an passé, Louis, notre roi bien-aimé, voulut être parrain du fils de votre noble gouverneur, Jean d'Armagnac. C'est moi qui eus l'honneur immense de tenir l'enfant sur les fonts baptismaux ! Jean d'Armagnac est l'ami du roi, il est donc mon ami.

URBAIN GRANDIER. — Monseigneur, Jean d'Armagnac se flatte de l'amitié d'un homme de votre qualité. Pour combler son absence et vous servir d'un cœur dévoué, le gouverneur a commis mon humble personne. Je dépose à vos pieds mes modestes talents et l'autorité que j'ai acquise à Loudun auprès des gens de bien, vous suppliant d'en user sans réserve pour l'accomplissement de votre royale mission.

LAUBARDEMONT. — En vous distinguant parmi tant de brillants sujets, le gouverneur s'honore, mon père...

URBAIN GRANDIER. — Grandier ! Maître Urbain Grandier, curé de la paroisse de Sainte-Pierre-du-Marché et chanoine de l'église collégiale de Sainte-Croix, tout à votre service !

LAUBARDEMONT. — Maître Grandier, vous semblez doué d'une vigueur propre à conduire les âmes en ces temps périlleux. Mais Loudun, je sais, regorge d'âmes bien trempées qu'anime l'esprit de la reconquête catholique ! L'ignorez-vous, je compte trois nobles parentes parmi les ursulines de Lou-

dun, dont la prieure du couvent, Jeanne de Belciel; plus connue de vous, peut-être, par son nom de religion, Jeanne des Anges!

JEAN MIGNON. — Jeanne des Anges! J'ai ouï-dire ses vertus prodigieuses!

MESMIN DE SILLY. — Une sainte fille, Monseigneur!

LOUIS TRINCANT. — Si jeune à ce qu'on dit, et déjà prieure!

RENÉ HERVÉ. — Une âme noble et généreuse!

LOUIS TRINCANT. — Imaginez, monseigneur, arrivées à Loudun dans le plus parfait dénuement, riches de leur seule foi, elles ont repoussé toutes les aumônes et le moindre confort dont nous voulions, par charité bien naturelle, adoucir leur indigence.

MESMIN DE SILLY. — Cinq années! Et la pauvre mesure que Moussaut du Fresne, notre cousin, leur abandonna pour un loyer modique, est devenue une maison prospère, où nos ursulines enseignent aux meilleures jeunes filles de la ville les vertus chrétiennes et le devoir des femmes!

LAUBARDEMONT. — Je me réjouis de cet heureux succès! L'éducation chrétienne est le plus fort rempart contre les assauts de l'hérésie. Armer les bons chrétiens d'une foi sans faille, telle est la sainte tâche des gens d'Église! Mais quand cela ne suffit pas à désarmer le mal, il faut le fer et le feu. C'est la leçon de l'archange saint Michel! Désarmer le cœur et le bras du protestant, décourager chez lui tout désir séditionnel qui lui est naturel, c'est ce que veut Louis, notre roi. Il ordonne que les tours et ceinture de son grand château de Loudun soient entièrement rasées et abattues jusqu'aux pieds et ses fossés comblés, pour la gloire de Dieu et le repos de ses loyaux sujets!

MESMIN DE SILLY, LOUIS TRINCANT, JEAN MIGNON, RENÉ HERVÉ. — Merveille! Oh, Monseigneur...! Quel soulagement! C'est un miracle!

MESMIN DE SILLY. — C'est nous, monseigneur...! (*se présentant*) Mesmin de Silly... J'ai le bonheur d'être ami de l'éminentissime! Mon antique famille jouit à Loudun d'une nombreuse descendance et de nobles alliances. (*présentant les autres*) Mon gendre, Hervé du Martin, lieutenant-criminel de cette ville; sa main de fer impose le respect de l'Église et du roi! Mon second gendre, Paul Aubin, sieur de Bourgneuf, tient la maréchaussée! Hélas, il est aujourd'hui retenu à Paris, service du Cardinal! Mon cousin, Trincant, procureur du roi et poète à ses heures! Jean Mignon, son neveu, saint homme et, lui aussi, chanoine de notre collégiale. Tous, prêtres, gentilshommes, magistrats, bons bourgeois, nous vous recevons comme un sauveur si longtemps attendu. Car c'est nous, monseigneur, qui avons envoyé au Cardinal les plans de la ville et du château de Loudun!

(*huées des partisans de Grandier*)

JEAN MIGNON. — Nous bénissons Sa Majesté qui ordonne le rasement de cette inutile masse de pierre !

LOUIS TRINCANT. — Ainsi, Sa Majesté établit dans nos cœurs d'inexpugnables forteresses qui n'ont pas besoin de murailles ni de profonds fossés !

MESMIN DE SILLY. — Ni de tours menaçantes !

JEAN MIGNON. — Ni même d'un donjon !

RENÉ HERVÉ. — Et que l'ennemi jamais ne surprendra !

MESMIN DE SILLY. — Vive le roi ! Vive le Cardinal ! Et vive M. de Laubardemont !

(vivas)

LAUBARDEMONT. — Tant d'affection, tant de loyauté ne manqueront pas d'émouvoir notre roi qui accède sans délai à vos vœux puisqu'en son nom je vous fais don de toutes les pierres et matériaux provenant de la démolition du château.

MESMIN DE SILLY. — C'est trop de grâce, monseigneur !

LOUIS TRINCANT. — Comment vous remercier ?

URBAIN GRANDIER. — Fort bien messieurs ! Ajoutez-vous au titre de traîtres à leur cité, celui encore plus glorieux de voleurs ?

TOUS LES ENNEMIS DE GRANDIER. — Scandale ! Insultes ! Infamies !

LAUBARDEMONT. — Que dites-vous, Grandier ?

URBAIN GRANDIER. — La vérité, monseigneur, la simple vérité.

TOUS LES ENNEMIS DE GRANDIER. — Mensonges ! Mensonges !

URBAIN GRANDIER. — Mensonges ? Vérités ? Vous ignorez le fait, monseigneur, mais eux ne l'ignorent pas : toutes les pierres et matériaux du château sont déjà propriété de Jean d'Armagnac, par ordonnance royale. Ces messieurs sont donc des voleurs. (*s'adressant à ceux qui protestent*) Le mot vous choque ? Préférez-vous pillards ? Je ne puis mieux faire. (*à Laubardemont*) Pardonnez, monseigneur, ces propos véhéments indignes sans doute d'un curé de paroisse. Mais certains vilains esprits s'acharnent à ruiner notre cité, à fomentier des disputes, des troubles, à spolier à force d'intrigues les plus honnêtes gens ; cela parfois m'oblige à rugir et tonner, m'écartant, je l'avoue, de mon devoir de modestie. Ayez cependant la bonté de me croire : je n'ai d'autre intérêt dans cette affaire que celui de Loudun et de son gouverneur.

LAUBARDEMONT. — N'oubliez pas le roi, Grandier, il en serait peiné.

URBAIN GRANDIER. — Jamais je ne l'oublie. D'ailleurs, n'est-ce pas l'amitié du roi qui fit le même homme gouverneur de Loudun et possesseur des pierres de son château ?

Photocomposition : Charente Photogravure  
Achevé d'imprimer  
le 31 Octobre 1986  
par l'Imprimerie Martineau, Buxerolles  
Dépôt légal : 4<sup>e</sup> trimestre 1986

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX<sup>e</sup> siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

\*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1<sup>er</sup> mars 2012.

Avec le soutien du

